

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1007 accordant un congé de trois mois à Hussein Aouled. infirmier

n° 1007

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date de publication
8 septembre 1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 portant organisation du personnel auxiliaire de la Côte française des Somalis: Vu les certificats de visite de Hussein Aoulet, infirmier à l'hôpital colonial : Sur proposition du chef du service de santé

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de convalescencede trois mois à solde entière est accordé a l'infirmier Hussein Aouled, en service a l'hôpital colonial.

Art. 2. —La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des affaires mliniistratives,LIURETTE.